



## Interventions Sud Recherche EPST au Conseil d'Administration du CNRS du 7 décembre 2017

Branche CNRS

### Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour (vote)
2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration 23 octobre 2017 (vote)
3. Présentation des deux lauréats de la médaille d'or du CNRS
4. Questions financières :
  - 4.1 Budget initial (vote)
  - 4.2 Démarche de maîtrise des risques financiers du CNRS
5. Questions stratégiques :
  - 5.1 Bilan campagne chercheur 2017 et campagne 2018
  - 5.2 Participation du CNRS à la consolidation du capital des SATT Grand Est et Lyon Saint-Etienne (Pulsalys) (votes)
6. Questions diverses :
  - 6.1 Rapport sur les personnels mis à disposition auprès d'entreprises (vote)
  - 6.2 Bilan des décisions prises en application de la délégation de pouvoir consentie au Président en matière de gestion immobilière (2015 - 2016) (vote)
  - 6.3 Renouvellement de la dérogation pour le montant des indemnités de nuitée dans le cadre des déplacements (vote)
  - 6.4 Acquisition de parts de la société Quadrivium ventures (vote)
  - 6.5 Acquisition de parts de la société Thémis SL (vote)
  - 6.6 Rapport sur les dons et legs
  - 6.7 Attribution de logement pour nécessité absolue de service (vote)

### 4.1 Budget initial

Il s'agit pour nous, Sud Recherche EPST, de notre première participation au Conseil d'administration du CNRS. En accord avec le mandat qui nous a été donné par nos électrices et électeurs, nous y défendrons une recherche et une expertise publiques indépendantes, au service des citoyennes et citoyens. Et pour cela elles doivent être financées par la dotation budgétaire de l'État, couvrant les salaires et les crédits d'investissement et de fonctionnement, et être réalisées par des agent-e-s sur statut de fonctionnaires. Dans ce contexte, nous nous opposerons à la mise en place du contrat de mission. Nous tenons à rappeler que la mise en place du contrat de mission dans la recherche a déjà fait l'objet d'une opposition unanime des organisations syndicales, lors de sa tentative de mise en place au détour d'un amendement du sénat à la Loi dite « Sauvadet ».

L'argent public doit aller à la recherche publique pour financer des recherches d'intérêt public ; il ne doit pas être dilapidé sous forme de cadeaux au privé tel le crédit d'impôts recherche, ou gaspillé pour alimenter les couches d'un millefeuille institutionnel inutile.

Nous nous opposerons à l'éclatement de l'organisme dans des politiques de sites qui mettent en concurrence les établissements et visent à asservir la recherche et l'enseignement à des intérêts régionaux économiques voire politiques.

Nous y défendrons l'équité entre les membres du personnel, et des conditions de rémunération et de travail décentes pour toutes et tous, où la solidarité prime sur l'individualisation et la compétition. Nous y défendrons l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui passe aussi, mais pas uniquement, par la remise en cause des modes d'évaluation. L'attribution des médailles d'or du CNRS en est une illustration flagrante : 4 femmes pour 70 médailles attribuées ; ça se passe de commentaire ! Nous reconnaissons que le CNRS a fait quelques efforts en la matière, avec notamment la mise en place d'un livret parité annuel ayant le mérite de pointer ces inégalités, mais nous restons vigilants sur l'avenir de la Mission pour la place des femmes. Quels moyens et quelles ambitions la direction du CNRS a-t-elle l'intention de mettre dans cette « priorité nationale » ?

Venons-en maintenant plus spécifiquement au budget qui nous est présenté. On nous annonce un « bon » budget, mais à la lecture du texte voté au CNESER, il est aisé de comprendre qu'il est loin de nous satisfaire. Nous tenons à rappeler que depuis 2006 ce sont plus de 1500 emplois de fonctionnaires qui ont disparu du CNRS, donc remplacer tous les départs en 2018 c'est bien mais c'est loin de compenser cette perte d'emploi qui depuis 2010 n'est même plus compensée par l'emploi de contractuel-le-s. De fait, depuis 2010 la force de travail du CNRS a été diminuée de près de 2200 emplois. Parler de sanctuarisation dans ces conditions relève du mensonge ; la seule vraie sanctuarisation on le sait bien c'est celle du crédit d'impôt recherche !

Nous souhaiterions revenir de manière plus précise sur la hausse de la subvention pour charges de service public, et plus précisément sur les 1,1M€ au titre des mesures salariales. Le document précise qu'il s'agit de financer la hausse du point d'indice et le Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Un rapide calcul montre que la seule hausse du point d'indice va consommer environ 0,9M€. Autant dire qu'il ne reste pas grand-chose pour le Rifseep ! Loin de nous l'idée de défendre ce système de prime qui permet une individualisation à outrance - en particulier tel que pratiqué au CNRS - mais on a tellement tenté de nous le vendre en nous expliquant que des moyens seraient mis pour rattraper les retards en terme d'indemnitaire dans les EPST, qu'il est assez édifiant pour nous de voir que - comme on s'y attendait - dorénavant ce qui sera donné en plus à certains sera pris à d'autres, sauf à diminuer encore les recrutements, aggravant ainsi une des principales causes de la souffrance au travail des agent-e-s en place. Quelles solutions vont maintenant défendre les zélotes du Rifseep ?

Un autre point attire notre attention dans ce budget ; il s'agit des moyens informatiques communs qui augmentent fortement (5%) alors même qu'ils sont déjà élevés. Pourquoi une telle augmentation ? Ne paie-t-on pas la politique d'externalisation initiée il y a quelques années ?

#### ***4.2 Démarche de maîtrise des risques financiers du CNRS***

La lecture des tableaux présentés a attiré notre attention sur un point particulier : le CNRS verse 115M€ de taxe sur les salaires ; outre le fait que ça permet d'afficher un budget plus élevé que la masse salariale réellement disponible, nous nous interrogeons sur les raisons qui font que les universités en sont exonérées et pas les EPST. Le représentant de l'État pourrait-il nous éclairer ?

#### ***5.2 Participation du CNRS à la consolidation du capital des SATT Grand Est et Lyon Saint-Etienne (Pulsalys)***

En accord avec notre déclaration liminaire, vous comprendrez que nous voterons contre : les SATT sont typiquement de ces structures qui consomment l'argent public au profit d'intérêts privés.

### ***6.5 Acquisition de parts de la société Thémis SL***

Contrairement à précédemment, Sud Recherche EPST votera pour car il s'agit là de toute autre chose. Cependant, sachant que le CNRS va maintenant en être le seul propriétaire, nous nous interrogeons sur la nécessité de garder Thémis sous forme de filiale et pas de le réintégrer à l'organisme comme un grand équipement de recherche par exemple.

### ***6.6 Rapport sur les dons et legs***

Sud Recherche EPST s'interroge sur les montants de certains dons fait à des laboratoires et le risque que cela peut faire porter à l'indépendance de ces laboratoires : exemple 80000€ versés par Bouygues à une UMR qui travaille sur les questions d'urbanisme, ou 260000€ versés par Total à un laboratoire de chimie organique. Le CNRS peut-il encore choisir des experts indépendants parmi les membres du personnel de ces unités ? Ceux-ci sont-ils informés du doute sur leur indépendance que la situation peut créer aux yeux de tiers ? Ont-ils pu effectuer le choix d'accepter de tels dons en connaissance de cause ?